

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 22

votants 31

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 13 MARS 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Mme Solange PONCHON, 1<sup>ère</sup> Adjointe

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 mars 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI,  
Mrs, E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, S. COMBE, S. LAMBERT, MD. PAGES, N. AUBERT  
Mrs. D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,  
C. LABARDE, M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. A. SALZE (pouvoir à ML. ANZALONE), C. PTAK (pouvoir à PH. MARTIN),  
N. BOUABDALLAH (pouvoir à M. MARTEL), F. MOURET (pouvoir à C. ALLEMANY), D. MAHUET  
(pouvoir à I. MILLET), C. CHAUVET (pouvoir à L. IMBERT), L. ROQUEPLAN (pouvoir à A. JARILLO),  
S. DIET (pouvoir à MD. PAGÈS), R. THIERS-SIMON (pouvoir à L. CONSOLIN), B. REYNÈS (pouvoir  
à M. LOMBARDO), C. BARRY (pouvoir à C. LABARDE),

Secrétaire de Séance : Solange PONCHON

**20240313 – 08/URBA02. DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
APPELE A SIGNER LES AUTORISATIONS D'URBANISME EN CAS D'INTERESSEMENT DE  
MONSIEUR LE MAIRE**

Il est exposé au Conseil Municipal que la SCI MARTEL PROVENCE a déposé une demande de permis d'aménager sur un terrain situé chemin de la Draillette à Châteaurenard et cadastré AL 58.

L'article L 422-7 du code de l'urbanisme stipule que « *Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.* »

Monsieur le Maire est « intéressé à titre personnel » dans la délivrance de cette autorisation d'urbanisme en cours d'instruction.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner Monsieur Eric CHAUVET pour prendre les décisions relatives à la délivrance de cette demande en cours et des demandes d'urbanisme ultérieures concernant ce terrain.

Vu l'examen de ce dossier en commission Travaux Aménagements le 28 février 2024,

Les explications du rapporteur entendues,  
Monsieur le Maire étant intéressé, il ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DESIGNE Monsieur Eric CHAUVET pour signer les décisions d'urbanisme déposées par la SCI  
MARTEL PROVENCE concernant le terrain cadastré AL 58.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 14 mars 2024

La Présidente,  
Solange PONCHON, 1<sup>ère</sup> Adjointe

